



Direction Régionale de la Réunion

DÉCISION N° 11/2026

Fermeture temporaire du sentier de la Canalisation des Orangers (cirque de Mafate)

LE DIRECTEUR RÉGIONAL DE L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS DE LA RÉUNION

VU le code forestier ;

VU la décision de la Direction Générale du 07/07/2023 nommant M. Benoît LOUSSIER
Directeur Régional de l'Office National des Forêts de La Réunion ;

CONSIDÉRANT les risques sur certains sentiers de randonnée pédestre situés sur le
domaine forestier géré par l'ONF de La Réunion ;

CONSIDÉRANT le constat d'un éboulement ayant impacté le sentier de la Canalisation des
Orangers ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer la sécurité publique.

DECIDE

Article 1 : Le sentier de la Canalisation des Orangers est fermé au public jusqu'au vendredi
12 juin 2026 inclus.

Article 2 : Durant les périodes d'interdiction, seuls les personnels habilités à intervenir pour
ces travaux ont la possibilité d'emprunter ce sentier pour les besoins professionnels.

Article 3 : Les services de l'ONF sont chargés d'installer la signalétique appropriée aux
entrées dudit sentier.

Fait à Saint- Denis, le 09/06/2026